

Commission des Représentants Régionaux

Samedi 14 mars 2015

(Espace conférence des Diaconesses)

Approuvé par voie électronique

Liste des participants à cette réunion :

PRESIDENT SPP : Bernard CHERVET

DÉLÉGUÉE DU CA, ATTACHÉE DU BUREAU : Marie-Claire CAMUS-DELAGE

GROUPE AQUITAIN : Marzena SLOMSKA-SCHMITT

GROUPE BOURGOGNE-CHAMPAGNE- FRANCHE-COMTÉ : Pas de représentant

GROUPE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE : Pas de représentant

GROUPE LYONNAIS - RHÔNE-ALPES : Françoise BRETTE, André CIAVALDINI,
François DUPARC (représente R. Mancini et
C. Ibba), Martine PICHON-DAMESIN

GROUPE MÉDITERRANÉEN : Solange BONNISSEAU

GROUPE NORD : Pas de représentant

GROUPE NORMAND : Christophe PERROT (représente D. Penverne)

GROUPE TOULOUSAIN : Bernard BENSIDOUN, Jacques BOULANGER,
Christine SAINT-PAUL LAFFONT

RÉUNION

Absents excusés : Jean-Paul Marnier du Groupe Bourgogne-Champagne-Franche-Comté, Maurice Henniaux du Groupe nord et Michel Amar du Groupe Bretagne-Pays de Loire.

1/ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2015**

Aucune demande de modification. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ **Composition des Groupes régionaux :**

Situation numérique/liste des membres/actualisation

Comme il avait été annoncé précédemment, la présidente a transmis aux représentants régionaux et aux présidents des groupes régionaux, la liste de leurs membres, liste issue de la base de données de la SPP, avec pour critère la région administrative de chacun.

Pour rappel : ces listes sont la base du calcul des reversements faits aux groupes régionaux, des cotisations des membres de notre Société (70% des cotisations reçues des membres régionaux par la SPP sont reversés aux groupes respectifs). (NB : 70% de la cotisation SPP, ce qui excluent celles de la FEP et de l'IPA).

Au vu des questions soulevées par le tableau chiffré, il est en effet apparu nécessaire de passer des données numériques à des données nominatives pour pouvoir comprendre et rectifier les écarts

constatés.

Martine Pichon-Damesin fait état des très nombreux échanges de mails qui ont suivi, entre Marie-Agnès Lange-Krouri et les groupes, et au sein des secrétariats et de Pascal Barbier, le comptable de la SPP, en raison de ces différences dans les éléments recueillis de part et d'autre. Leur reprise serait trop fastidieuse et des points sont encore en cours d'éclaircissement. De plus, toutes les réponses des groupes ne sont pas encore parvenues au secrétariat.

Il est à noter que cet état des lieux est en principe envoyé chaque année aux groupes régionaux et il appartient à chaque Président et Bureau de les confronter avec leurs propres données afin de les valider ou de transmettre toutes modifications. Ceci permettant une mise à jour au moins annuelle.

Cependant des questions se posent à propos de cet envoi qui apparaît, ce jour, soit non réalisé, soit non porté à la connaissance des représentants régionaux. Christine Saint-Paul Laffont souligne que l'information a pu ne pas être transmise et chacun s'engage à vérifier ce point.

Bernard Chervet insiste sur l'importance de la transmission de ces listes afin que soit possible la vérification de leur actualité et invite à informer conjointement, pour toutes modifications ou changements, Marie-Agnès Lange-Krouri et Pascal Barbier.

Il indique la complexité de cette mise à jour ; par exemple la démission de membres de groupes régionaux sans que la SPP n'en soit informée, ainsi que la démission de la SPP sans information du groupe régional.

Est aussi évoqué le changement de statuts de personnes sans transmission de l'information de part et d'autre.

L'importance de cette coordination est reprise par l'ensemble de la CRR.

Composition/site/définition

Plusieurs questions sont abordées à propos du site de la SPP et des différences et particularités de chaque groupe.

A propos du site :

Bernard Chervet remarque qu'il y a une difficulté pour distinguer les régions géographiques et celles financières.

Pour les gestionnaires du site, les régions sont géographiques et pour la SPP ce sont les appartenances aux groupes régionaux et les versements qui les définissent. Il souligne que la plate-forme Wordpress ne peut répondre à cette difficulté en l'état, passer de la notion de région à celle de groupes régionaux, cette découpe étant une spécificité de la SPP. Il conviendrait de supprimer la référence aux régions géographiques.

Pour ce qui concerne l'affichage des membres : des erreurs semblent perdurer en particulier concernant les adresses mails. Ceci est à faire rectifier par les membres auprès du secrétariat (Yasmina Belhacen).

A propos des différentes catégories des membres

Pour les groupes, revient la remarque sur les différences dans les dénominations.

La question des définitions est soulevée ; avec des écarts entre les appellations statutaires telles que définies à la SPP et telles que reprises dans un groupe.

Notamment la question est posée des membres honoraires : peuvent-ils rester membres actifs dans les groupes régionaux ?

Bernard Chervet répond que cela n'est pas possible pour la SPP en raison de la RUP. Il a été nécessaire de modifier les statuts en 2012 selon les directives du Conseil d'Etat : seuls les membres actifs sont membres, ce qui n'est pas le cas des honoraires qui ne sont plus membres, donc ne sont plus ni éligibles ni électeurs. Il précise à propos de la situation des honoraires : quelqu'un qui est honoraire à la SPP, est parfois maintenu membre actif dans certains groupes régionaux et peut dès lors voter dans le groupe, alors qu'il ne vote plus à la SPP ! L'IPA interroge aussi la SPP à ce sujet.

Les honoraires de la SPP votent encore à l'IPA, sans payer de cotisation à l'IPA. Mais cet aménagement n'est pas statutaire à l'IPA, et devra être modifié incessamment sous peu.

Pour le GLPRA, Françoise Brette évoque une réflexion en cours sur les différentes catégories actuelles : celle des auditeurs libres et celle des membres invités (ayant fait un trajet avec le Groupe lyonnais) ; les anciens élèves qui n'ont pas fini le cursus et qui peuvent venir aux séminaires, ceux qui ayant fini leurs cursus n'ont pas demandé à devenir membre de la SPP.

Est aussi abordée par André Ciavaldini la question d'un AeF intervenant dans un colloque. Bernard Chervet et Françoise Brette rappellent qu'il convient d'indiquer les titres de la personne, mais de ne pas référer celle-ci ni au groupe régional, ni à la SPP ; sinon, cela peut être considéré comme un abus envers le public, ce dernier pouvant croire que la personne a la qualité de membre de la SPP. Il convient d'être très prudent dès qu'il s'agit de manifestations publiques.

3/ Intervention de collègues en Région

Ce point, qui avait été débattu lors de notre réunion de janvier à la demande de Jean-Paul Marnier, a été évoqué par Bernard Chervet et Martine Pichon-Damesin lors du CA de la SPP du 20 janvier 2015. Est aussi rappelée la situation traversée par le Groupe Toulousain il y a quelques années. Ce n'est pas la participation des membres à des Colloques hors SPP qui est ici questionnée mais la non préoccupation éventuelle par ces membres des relations entre la société invitante et le Groupe régional de la SPP.

Bernard Chervet renvoie aux envois groupés de la SPP qui informent sur les activités d'un groupe régional.

Bernard Bensidoun pose la question de savoir si quelque chose est écrit dans les statuts ou le règlement de la SPP à ce sujet. Bernard Chervet se déclare favorable à l'idée d'une déontologie ou de recommandations évolutives et souples qui pourraient donner des repères à tous.

4/ Reversion des cotisations des instituts aux groupes régionaux

Est porté à la connaissance de la CRR un échange de courrier entre François Brette, directrice de l'Institut de Lyon, et Solange Bonnisseau présidente du Groupe Méditerranéen.

Le groupe Méditerranéen recevait des versements des Instituts de Lyon et Paris. Pour ce qui concerne Paris la décision a été prise en 2009 d'arrêter ces versements. L'institut de Lyon n'en a pas été informé à cette époque. Ce n'est que récemment, lors d'une discussion avec Annick Sitbon, directrice de l'Institut de Paris, que Françoise Brette en a pris connaissance et a alors informé la présidente du Groupe de l'arrêt, pour ce qui concerne Lyon, de ces reversions.

Un échange s'engage. Bernard Chervet fait part de son étonnement. Il est nécessaire pour une telle décision de passer par la voie des instances. Celle-ci a du être prise officiellement, avec le président de la SPP, le président du CECE et les deux directeurs des instituts. Il convient de retrouver les procès-verbaux des CA de l'époque.

Suite à une question de François Duparc concernant cette mise à disposition des archives, Bernard Chervet indique que depuis que le site existe, il a fait mettre tous les PV de CA dans l'espace membre.

A noter que si une décision de cet ordre ne figure pas sur un PV de CA, elle n'est pas valide.

5/ Présence des membres dans les institutions psychiatriques et universitaires.

L'intérêt pour cette question est partagé et nous nous trouvons devant la nécessité de mettre en œuvre une méthodologie.

Questions : faut-il faire une enquête auprès des membres, sous quelle forme, suivant quels axes ?

Ces axes pourraient être

- La participation aux institutions médicales, psychiatriques, éducatives, juridiques.
- Les interventions types enseignements universitaires.

- Le travail d'analyse de pratiques, de supervision de groupe ou individuelles. Mais des différenciations sont à noter : intervention en institution comme salarié, intervenants extérieurs...les lieux (encore existants) référés à la psychanalyse...
 - Bernard Bensidoun propose de reprendre ces différents points pour donner une première trame. Points qui pourraient figurer sur un tableau simple, sur une page. Sont aussi à prévoir, une rubrique pour les activités non évoquées, et une pour les AeF.
- Ce nouveau tableau sera transmis avec le dernier compte-rendu.

6/ Rappel au sujet de la nouvelle mandature (cf. compte-rendu du 10 janvier 2015)

Comme évoqué lors de nos précédentes réunions, à la suite du changement du CA de la SPP, la CRR débute une nouvelle mandature. Elle devra se réunir le plus rapidement possible pour élire un(e) président(e) et poursuivre ses travaux. Lors de la présidence de Pascale Navarri, en raison de l'impossibilité de procéder à une réunion en début de mandature, il avait été décidé de procéder à une élection par correspondance. Cette modalité avait été renouvelée lors des mandatures suivantes et elle est dorénavant inscrite au règlement intérieur pour en permettre la possibilité.

Néanmoins, la tenue d'une réunion le plus tôt possible permettrait une mise en place lors de cette première séance.

Françoise Brette intervient pour dire que c'est une possibilité et non une obligation et que l'élection, jusqu'à ces dernières mandatures, s'était toujours faite lors de la première réunion de la CRR ; cette procédure a l'avantage de permettre un vote en connaissance de cause, après discussion au sein de la commission pour savoir le programme de travail et de quel groupe va émerger un ou une Président(e) alors que par correspondance - les candidats généralement ne se bousculant pas-, on vote pour celui ou celle qui se présente, ce qui supprime toute possibilité de choix et de discussion ; de plus, cela laisse le temps aux nouvelles instances des groupes régionaux de nommer ses représentants.

7/ Mot d'au revoir de Martine Pichon-Damesin, qui a présidé la commission pendant quatre années.

"Pendant ces quatre ans, nous avons eu à traiter des questions complexes : le site, le SFP et bien d'autres. Ce ne fut pas toujours facile mais toujours très riche et formateur... »

Souhaitant une belle poursuite aux travaux de la CRR, elle remercie les membres de la commission pour ce travail de groupe, la qualité des échanges et leur convivialité. Remerciements à Bernard Bensidoun qui l'a accompagnée dans ce parcours, à Bernard Chervet dont l'attention vis-à-vis de la CRR et des régions a été constante, sans oublier Marie-Agnès Lange-Krouri, pour son efficacité et son soutien si précieux.

Martine Pichon-Damesin
Présidente de la CRR

Bernard Bensidoun
Secrétaire de la CRR